



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 12428

Texte de la question

M Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les difficultés que pose aux entreprises minières, la prise en charge des indemnités de chauffage et logement qu'elles versent aux retraites de ce secteur. Non intégrées dans la retraite, ces indemnités ne bénéficient pas des mécanismes de péréquation ni du soutien de l'Etat instaurés au profit des régimes en difficulté. La situation est d'autant plus gravement ressentie dans les secteurs miniers autres que le fer et le charbon, là où souvent le nombre d'actifs diminue constamment (secteur de la bauxite par exemple). Plusieurs interventions ayant eu lieu depuis plusieurs mois, il lui demande en conséquence s'il est envisagé des mesures propres à régler cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - La charge supportée par les entreprises minières au titre des indemnités de chauffage et de logement qu'elles versent aux retraites de ce secteur n'a effectivement cessé de s'alourdir et le Gouvernement a pris des mesures budgétaires d'allègement en faveur des branches minières les plus touchées. C'est ainsi que l'Etat a pris en charge intégralement les prestations servies aux retraites des mines fermées et, en grande partie, celles des retraites des houillères de bassin, des mines de fer et des ardoisières de l'Anjou. Le principe de l'extension de cet allègement aux autres entreprises du secteur minier fait l'objet d'une étude dans les différents départements ministériels concernés. Les mesures qui pourraient être prises ne tendent pas toutefois à une intégration desdites prestations dans les retraites. En effet, elles ne sont pas des éléments constitutifs de la pension des mineurs mais ont le caractère d'un revenu complémentaire, ce qui justifie que leur gestion soit différente de celle appliquée pour le calcul des pensions.

Données clés

Auteur : [M. Chanteguet Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12428

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1997